

**DELIBERATION N°2025-12-81****Décision modificative n°2 du budget assainissement 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le 15 décembre 2025 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 8 septembre 2025, s'est réuni, salle du Conseil de la Mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

La liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie.

PRESENTS :

M. LEPRETRE, Mme KARM, M. CAMARD, Mme BIGAY, M. SEGUIER, Mme QUINET, M. SENNEUR, M. COURTOT, M. CHOLET, Mme GUERITEAU, M. COLLIN, Mme MANTRAND, Mme JANČEK, Mme URBAIN, M. LECOT, Mme RAULT, M. GIBERT, Mme MERVOYER, M. BOURGET, Mme HUARD, M. FALCHETTO, Mme GUERET-MAGNE, Mme DEMBRI-COHEN, M. ALIOUANE, Mme READ.

ABSENTS :

Mme RIVIERE, M. LANGLOIS, Mme ALLIX, M. DEVERS

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice	:	29	
Représentés	:	0	Formant la majorité des membres en exercice.
Votants	:	25	Mme HUARD Hélène est désignée secrétaire de séance
Présents	:	25	
Absents	:	4	

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi 92-125 du 6 février 1992 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU la délibération 2025-04-13 du Conseil municipal du 07 avril 2025 portant adoption du Budget Primitif 2025 de l'assainissement de la commune de Maule ;

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter une décision modificative N°1 du budget primitif 2025 de l'assainissement ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires Générales réunie le jeudi 4 décembre 2025 ;

ENTENDU l'exposé de M. Hervé CAMARD, maire adjoint à l'Urbanisme et aux Travaux ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOPTE par chapitre la décision modificative N°2 suivante du budget assainissement 2025 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

- Chapitre 022 – Dépenses imprévues
- Article 022 – Dépenses imprévues

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 078-217803808-20251215-20251281BIS-DE

Chapitre 66 – Charges financières
- Article 66112 – Intérêts – rattachement des ICNE

- 10,00 €
- 10,00 €

+ 10,00 €
+ 10,00 €

Total dépenses de fonctionnement

+ 0,00 €

SOLDE FONCTIONNEMENT

0,00 €



Hélène HUARD

Secrétaire de séance



Olivier LEPRETRE

Maire